

Procédure d'accès aux cars NOMAD CAR et application à bord pour les Réfugiés Ukrainiens

Contexte :

Le 24 février dernier, la Russie a engagé une attaque militaire massive contre l'Ukraine. Dès le premier jour du conflit, des civils ukrainiens ont tenté de fuir les zones de combat, entamant un exode vers les pays limitrophes en paix. Considérant que la France prendra sa part dans l'accueil des réfugiés ukrainiens sur son territoire, des facilités doivent être mises en place pour accompagner l'arrivée de ces civils sur le sol national. En complément du système de gratuité en leur faveur pour leurs trajets longues distance en train, la Région Normandie, autorité organisatrice des transports, entend également contribuer avec une mesure d'urgence exceptionnelle de gratuité accordée aux réfugiés ukrainiens.

Il est ainsi proposé de garantir la gratuité des transports sur l'ensemble du réseau régional de transport Nomad dont Nomad Car, pour tous les déplacements intrarégionaux au sein de la Région Normandie, aux réfugiés ukrainiens détenteurs de cartes d'identité ukrainiennes, de passeports ukrainiens, d'un titre de séjour provisoire pour ressortissants ukrainiens ou d'un titre de transport spécial, Pass « Help Ukraine », délivré par la Deutsche Bahn.

Ouvrants droits pour le transport sur le réseau Nomad Car : les personnes qui se présentent en gare routière ou à point d'arrêt routier doivent présenter :

- Une carte d'identité Ukrainienne
- Ou un passeport Ukrainien
- Ou le pass « Help Ukraine » délivré par la DB*
- ou une carte de résident ukrainien
- les titres de séjour doivent être acceptés même sans carte d'identité, passeport ou pass « Help Ukraine ».

*Certains réfugiés qui arrivent notamment d'Allemagne et répondant aux conditions peuvent être déjà en possession d'un billet de train indiqué « HELP UKRAINE » émis par la Deutsche Bahn.

Les familles réfugiées avec enfants scolarisés en Région Normandie pourront faire une demande d'abonnement scolaire, qui leur sera accordée à titre gratuit, après instruction manuelle de leur dossier par les services de la Région. Les pièces à joindre et les modalités techniques de demande sont précisées dans une note technique spécifique mise à disposition des partenaires - transporteurs, régies de transport, AO2 et AOM pour lesquelles la Région dispose d'une délégation.

Périmètre Nomad Car :

Toutes les destinations Nomad Car sont ouvertes.

Egalement les circuits scolaires pour les enfants de réfugiés ukrainiens scolarisés dans des établissements scolaires normands.

Parcours :

Dès présentation en gare routière ou auprès d'un conducteur de car, un réfugié, une famille, un groupe de réfugiés ou un enfant scolarisé seront pris en charge. Souplesse d'accès en opérationnel au niveau de l'accès à l'autocar en lien avec le conducteur.

Au vu du contexte particulier de la situation, les réfugiés Ukrainiens sans titre de transport mais présentant l'une des 3 pièces détaillées dans le paragraphe « ouvrants droits » devront être traités avec bienveillance et ne seront pas régularisés.

Exemples des supports présentés :

- Passeport Ukrainien



- carte d'identité Ukrainien



- carte de Résident Ukrainien

